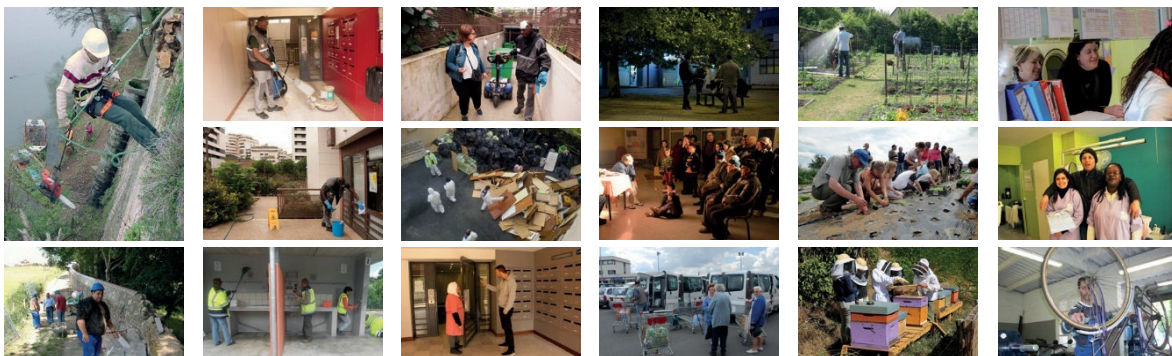


Pour une Politique de la Ville qui encourage les transformations locales

Propositions pour préparer l'avenir



Contributions du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Février 2022

Propositions pour préparer l'avenir 1

A. Pour un renforcement des pratiques collaboratives au sein de la politique de la ville..... 5

1. **Associer en amont**, dans l'écriture du cahier des charges, les acteurs de terrain identifiés et volontaires ;
2. Encourager, si les acteurs locaux en sont d'accord, des **réponses 'groupées'** (en consortium) afin d'avoir une réelle coordination sur un même territoire, afin d'améliorer le suivi du projet et la cohérence des actions dans les QPV ;
3. Faciliter la possibilité de **soutenir des actions sur le long terme**, et de pérenniser des actions/projets efficaces et ayant fait leur preuve – en généralisant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) souvent peu connues ;
4. Travailler plus en **partenariat avec la ville** sur l'élaboration de ce contrat ville et **mieux afficher la répartition des budgets** entre métropole, ville et Etat ;
5. Responsabiliser les équipes politique de la ville sur un **suivi précis de la délimitation « droit commun / politique de la ville »**, en transparence avec les acteurs locaux ;
6. Demander aux équipes de la politique de la ville **d'informer les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs existants autres** que le contrat de ville.

B. Pour une politique de la ville au service du développement des territoires..... 6

7. **Renforcer les enveloppes** dédiées à la politique de la ville, afin d'éviter d'une part un saupoudrage des soutiens, de l'autre une fragilisation des actions de la PV ;
8. **Laisser au local (institutionnel) des marges de manœuvre importantes** quant à la définition de ses modalités de fonctionnement, de sa gouvernance, de son territoire d'intervention ;
9. **Laisser au local (associatif) des marges de manœuvre importantes** quant à la construction et à la délimitation du périmètre de ses projets ;
10. Identifier dans le cadre du contrat de ville les **porteurs de projets « structurants »** sur un QPV (ancrage local ; recrutement local ; action transversale ; dynamique de développement local ; gouvernance multiacteurs ; etc.) ; afin d'en faciliter le financement pérenne et transversal ;
11. Faire des **bilans** des projets un véritable **outil d'évaluation**, partagé et valorisé.

C. Renforcer les effets vertueux des Contrats de Ville sur les territoires..... 8

12. Faire de la **commande publique un véritable levier** du développement économique local des quartiers prioritaires ;
13. Faire du contrat de ville **l'outil privilégié d'affichage et de pilotage d'une ambition sur les retombées de la commande publique** à l'échelle des quartiers prioritaires ;
14. Réaffirmer et sécuriser la capacité des RQT à **intervenir dans le champ de plusieurs politiques publiques**, dont l'IAE et la PV.

15. Faire du contrat de ville **l'outil privilégié d'identification des « services essentiels »** à proposer aux habitants sur un bassin de vie (mobilité ; numérique ; alimentation ; etc.) ; en **sécurisant une enveloppe financière** pour permettre aux porteurs de ces services de proximité de base d'équilibrer un modèle économique souvent précaire.
16. Dans le cadre de l'ANRU, **responsabiliser les acteurs du contrat de ville pour renforcer et systématiser la participation des habitants** à tous les niveaux des projets de rénovation urbaine.

D. Remettre la participation des habitants au cœur des logiques de développement territorial ... 10

17. **Communiquer de façon simple et claire sur les objectifs du conseil citoyen**, leur **sens politique** en tant qu'acteurs impliqués dans la vie du quartier et la ville afin de faciliter la mobilisation des habitants autour d'actions concrètes (pieds d'immeubles ; ciblage des jeunes...).
18. **Assouplir le fonctionnement « associatif » des conseils citoyens.**
19. Prévoir le **financement de postes de permanents** contribuant à faire vivre les dynamiques et coopérations locales : en s'appuyant notamment sur les résultats de l'expérimentation « **Animation Territoriale Citoyenne** » ;
20. **Renforcer le pouvoir d'agir des conseils citoyens**, ce qui implique de : laisser les idées venir du bas (terre), mettre des tuteurs pour les aider à grandir (plantes) et prendre forme, et les maintenir (arrosage, enlever les mauvaises herbes) par des fonds qui permettent d'aller vers des solutions rationnelles (belle rose) ; élargir les thématiques pour sortir des sujets spécifiquement ANRU, techniques et chronophages.
21. **Penser des regroupements et échanges de pratiques** au sein d'un réseau, d'un organe fédérateur.

Les Régies de Quartier et de Territoire

Des associations engagées au cœur des territoires populaires

Les Régies de quartier et de territoire (RQT) - 130 associations, intervenant dans plus de 320 quartiers prioritaires et en zone rurale - développent un projet politique à la croisée des champs de la politique de la ville, de l'économie solidaire, de l'éducation populaire et de l'insertion par l'activité économique.

Depuis plus de 40 ans, elles ont développé une expertise et un savoir-faire directement liés :

- à leur **intervention territorialisée**, sur un territoire défini comme espace de solidarité et de cohésion sociale,
- à la **dimension partenariale** du projet : les activités socio-économiques des Régies sont coconstruites avec les collectivités et les bailleurs sociaux, en associant pleinement les habitants, experts de leurs territoires.

Elles portent une **mission d'insertion sociale et professionnelle en direction des habitants en difficulté d'accès à l'emploi ; travaillent à répondre aux besoins sociaux** en développant des activités non marchandes (épicerie solidaire, tiers-lieux, plateformes de mobilité...) ; dynamisent la participation en invitant les habitants à prendre toute leur place dans le projet et dans la gouvernance de la Régie.

Aujourd'hui, on compte **115** Régies de quartier (intervenant sur un ou plusieurs QPV) ; **15** Régies de territoire (intervenant dans la ruralité) ; plus de **8 000** salariés en insertion, **2 500** bénévoles et un chiffre d'affaires consolidé de plus de **130M€**.

Notre enquête sur la perception de la politique de la ville

Le CNLRQ a mené, en janvier 2022, une enquête nationale auprès de **76** Régies de Quartier et de Territoire afin de réaliser un état des lieux sur la manière dont est perçue la conduite de la politique de la ville au local, faire remonter les difficultés rencontrées par les équipes des Régies, et **dégager les forces et faiblesses dans la mise en œuvre actuelle de cette politique publique**.

L'objectif de cette démarche d'enquête était d'avoir une **meilleure connaissance des réalités de terrain, afin de produire un retour étayé aux partenaires de l'Etat, dans un contexte national de réflexion sur l'avenir des Contrats de ville dans les quartiers**.

La présente note se propose de revenir sur les constats issus de cette enquête tout en **formulant une série de propositions**, pour venir nourrir les réflexions collectives conduites par l'Etat sur l'avenir des Contrats de Ville.

A. Pour un renforcement des pratiques collaboratives au sein de la politique de la ville

CONSTATS

Les RQT sont partagées sur le sentiment d'être actrices du processus de co-construction de la politique de la ville sur leur territoire ; en ressort une relative **insatisfaction au regard du processus participatif** porté par la politique de la ville localement ;

Les pratiques de consultation, concertation et coproduction soulèvent des questions pour une majorité de RQT, qui affirment **ne pas avoir été associées à la rédaction du projet** de territoire local ;

Plus d'un tiers des répondants de l'enquête estiment qu'ils se sentent **en concurrence avec les autres partenaires** dans le cadre de la réponse aux appels à projets locaux face à des enveloppes financières réduites ;

Les RQT pour lesquelles une **coordination** par les équipes politiques de la ville est mise en place expriment globalement un **sentiment de satisfaction** ; quand elle existe, les RQT apprécient la coordination d'acteurs portée sur leur territoire – quand elle manque, les RQT le déplorent et en voient les effets pervers (concurrence, manque de lisibilité, etc.).

NOS PROPOSITIONS

1. **Associer en amont**, dans l'écriture du cahier des charges, les acteurs de terrain identifiés et volontaires ;
2. Encourager, si les acteurs locaux en sont d'accord, des **réponses 'groupées'** (en consortium) afin d'avoir une réelle coordination sur un même territoire, afin d'améliorer le suivi du projet et la cohérence des actions dans les QPV ;
3. Faciliter la possibilité de **soutenir des actions sur le long terme**, et de pérenniser des actions/projets efficaces et ayant fait leur preuve – en généralisant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) souvent peu connues ;
4. Travailler plus en **partenariat avec la ville** sur l'élaboration de ce contrat ville et **mieux afficher la répartition des budgets** entre métropole, ville et Etat ;
5. Responsabiliser les équipes politique de la ville sur un **suivi précis de la délimitation « droit commun / politique de la ville »**, en transparence avec les acteurs locaux ;
6. Demander aux équipes de la politique de la ville **d'informer les porteurs de projet de l'ensemble des dispositifs existants autres** que le contrat de ville.

B. Pour une politique de la ville au service du développement des territoires

CONSTATS

La majorité des RQT perçoit la politique de la ville comme un **levier efficace** en faveur du développement de nouvelles actions ; le contrat de ville est majoritairement perçu comme un moyen de mobiliser des fonds que les structures n'avaient pas auparavant, permettant ainsi d'expérimenter, d'innover et de développer de nouvelles actions à destination des habitants sur des champs transversaux ;

Des situations où la politique de la ville financerait des actions de **droit commun** interrogent sur la bonne complémentarité de la politique de la ville :

« La PV joue un rôle complémentaire aux politiques de droit commun mais en même temps elle finance des actions de droit commun portées par la municipalité, notamment un grand nombre sur l'axe santé. »

« Sur notre territoire, le premier bénéficiaire du contrat de ville est ... la ville ».

Certains fonctionnements tendent à faire des associations des **prestataires de services**, ou à les **cloisonner** dans un unique rôle :

« Notre rôle se résume à de la prestation de services. L'état fixe le cadre, les thèmes et les sous-domaines et nous essayons tant bien que mal de rentrer dans une case pour répondre et souvent faire des projets uniquement pour avoir des subventions et ne pas laisser filer le train. Ce phénomène a été largement partagé lors du dernier congrès des maires en novembre 2021 et dénoncé devant le président de la République lors de la cérémonie de clôture. Donc la réponse est : les porteurs de projets répondent à des AP de la PV de l'état alors que c'est l'inverse qui doit se produire ou laisser aux maires et à la collectivité une marge de manœuvre pour orienter leurs politiques de la ville. Au lieu de chercher une uniformité là où c'est la diversité qui constitue la valeur. »

« L'enveloppe Contrat de Ville de la Préfecture ne peut soutenir plus de projets. La communauté d'agglomération du Grand Avignon ne veut pas depuis deux décennies maintenant nous considérer comme une association porteuse structurante mais seulement nous soutenir sur le volet 'emploi, insertion', malgré notre histoire, nos actions de développement social et nos explications et entretiens multiples et variées ! Le contrat de ville devrait aider à régler cela ! »

Les résultats de la politique de la ville sont peu partagés : les RQT disposent rarement d'une vision globale sur la manière dont les budgets sont alloués, en réponse aux priorités locales identifiées : la majorité des RQT interrogées n'ont pas été associées aux travaux d'évaluation du Contrat de ville, et questionnent la dimension participative du processus de co-évaluation et de communication autour de cet axe de travail.

NOS PROPOSITIONS

7. **Renforcer les enveloppes** dédiées à la politique de la ville, afin d'éviter d'une part un saupoudrage des soutiens, de l'autre une fragilisation des actions de la PV ;
8. **Laisser au local (institutionnel) des marges de manœuvre importantes** quant à la définition de ses modalités de fonctionnement, de sa gouvernance, de son territoire d'intervention ;
9. **Laisser au local (associatif) des marges de manœuvre importantes** quant à la construction et à la délimitation du périmètre de ses projets ;
10. Identifier dans le cadre du contrat de ville les **porteurs de projets « structurants »** sur un QPV (ancrage local ; recrutement local ; action transversale ; dynamique de développement local ; gouvernance multiacteurs ; etc.) ; afin d'en faciliter le financement pérenne et transversal ;
11. Faire des **bilans** des projets un véritable **outil d'évaluation**, partagé et valorisé.

C. Renforcer les effets vertueux des Contrats de Ville sur les territoires

CONSTATS

Généralement, sur les quatre piliers, les RQT reconnaissent que les financements apportés par la politique de la ville aident à **déployer des actions aussi variées et importantes** sur l'ensemble des champs (économie circulaire ; médiation ; retour à l'emploi ; etc.) ; à **favoriser l'émergence** de projet en contribuant au financement de postes (permanent ou insertion) ; à développer des **actions en partenariat** avec d'autres acteurs ;

La participation des habitants est saluée, malgré des **difficultés à maintenir une mobilisation structurée et forte dans la durée** ; à cet égard, les attentes sont fortes quand la participation active des habitants joue un rôle majeur dans la réussite d'un projet ;

Mais certaines insuffisances sont largement remontées :

- La **commande publique est le plus souvent absente** des discussions et des éléments de pilotage et de suivi des enjeux du développement économique local ;
- **Des territoires où les aides aux SIAE dans le cadre du contrat de ville ont été supprimées** ces dernières années (Est Ensemble ; Plaine Commune), et sur d'autres territoires cette solution avait été envisagée (département de l'Hérault) ;
- **Les besoins peu, mal ou non couverts restent nombreux**, et les réponses à construire collectivement et localement pour y répondre gagneraient à être mieux pilotés par le contrat de ville.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOS PROPOSITIONS

12. Faire de la **commande publique un véritable levier** du développement économique local des quartiers prioritaires :
 - a. passer d'une ambition quantitative à une **ambition qualitative** ;
 - b. en incitant à développer la **qualité des dispositions sociales** dans les réponses aux marchés d'insertion (réservés IAE), au bénéfice des salariés en insertion – le souhait d'améliorer la qualité des parcours d'insertion pourrait être piloté par le contrat de ville ;
 - c. en passant du suivi du « nombre d'heures d'insertion » au « **% de marchés attribués en propre ou en co-traitance à des structures d'insertion** » : pour renforcer l'impact des structures de l'IAE ancrées dans les QPV et les territoires fragilisés, il est essentiel qu'elles puissent être titulaires des marchés publics. Cet accès direct aux marchés donne le moyen aux SIAE/Régies de Quartier et Régies de Territoire de programmer des parcours d'insertion dans la durée, qualitatifs, et de construire en conséquence un parcours de formation vers l'emploi ambitieux et adapté ;
13. Faire du contrat de ville **l'outil privilégié d'affichage et de pilotage d'une ambition sur les retombées de la commande publique** à l'échelle des quartiers prioritaires :

- a. Certains contrats de villes (Paris, Lyon) identifient déjà la commande publique comme un enjeu clé, sans fixer d'ambition chiffrée ou de modalités de suivi. **Une instruction du ministère de la ville aux Préfets** pourrait inviter à traiter cette question de manière systématique dans les contrats de ville, pour en assurer ainsi un suivi régulier ; et à nommer un pilote dédié (délégué du Préfet ?) à l'échelle du contrat de ville.
 - b. En systématisant le **financement d'un poste dédié à la commande publique socialement responsable dans les contextes de grands travaux** (ANRU, JO), sur des échelles territoriales fines
 - c. En donnant de la **visibilité** à l'ensemble des acteurs sur les contours et volumes de marchés publics bénéficiant directement aux territoires les plus fragiles – dans le cadre de l'animation de ce contrat de ville.
14. Réaffirmer et sécuriser la capacité des RQT à **intervenir dans le champ de plusieurs politiques publiques**, dont l'IAE et la PV.

COHESION SOCIALE

NOS PROPOSITIONS

15. Faire du contrat de ville **l'outil privilégié d'identification des « services essentiels »** à proposer aux habitants sur un bassin de vie (mobilité ; numérique ; alimentation ; etc.) ; en **sécurisant une enveloppe financière** pour permettre aux porteurs de ces services de proximité de base d'équilibrer un modèle économique souvent précaire.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

NOS PROPOSITIONS

16. Dans le cadre de l'ANRU, **responsabiliser les acteurs du contrat de ville pour renforcer et systématiser la participation des habitants** à tous les niveaux des projets de rénovation urbaine.

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Cf. infra, sur la participation citoyenne.

D. Remettre la participation des habitants au cœur des logiques de développement territorial

CONSTATS

Les conseils citoyens sont perçus comme pouvant être une **ressource importante** en termes de relais d'information, mais aussi pour déceler de nouveaux besoins auprès des habitants.

Les Conseils citoyens **peinent à mobiliser les habitants sur le long terme** (s'ils ne se constituent pas en association, les habitants ne disposeront d'aucun moyen financier) et peuvent faire l'objet d'une **instrumentalisation** par les collectivités. En ressortent des difficultés parfois perçues et remontées :

- Sentiment de conseils citoyens parfois **à la main des villes** avec peu d'autonomie et peu de liberté d'action ;
- Sentiment **d'impuissance** des membres du Conseil Citoyen, voire **d'inutilité**.

Les Régies constatent une nécessité de **professionnaliser** les pratiques. Un portage Régie ou associatif pourrait être pertinent à développer, dans un contexte où le développement des initiatives participatives se multiplie et génère une confusion et un manque de lisibilité pour les habitants.

Leur utilité est reconnue pour **développer la citoyenneté et la gouvernance** partagée (expertise d'usage apportée, rapprochement des populations et institutions), malgré une **faible représentativité** de la sociologie des quartiers.

NOS PROPOSITIONS

17. **Communiquer de façon simple et claire sur les objectifs du conseil citoyen**, leur **sens politique** en tant qu'acteurs impliqués dans la vie du quartier et la ville afin de faciliter la mobilisation des habitants autour d'actions concrètes (pieds d'immeubles ; ciblage des jeunes...).
18. **Assouplir le fonctionnement « associatif » des conseils citoyens**, par exemple en :
 - Permettant à une association locale de le porter, ou de l'animer ;
 - Permettant à la commune d'héberger physiquement le conseil citoyen ;
 - Plus largement, en sécurisant une reconnaissance concrète (local, adresse, moyens de fonctionnement) de ce conseil – ceci va de pair avec la forme juridique et le label qui existent dans la loi de 2014, et qu'il faut les faire exister sur le terrain.
19. Prévoir le **financement de postes de permanents** contribuant à faire vivre les dynamiques et coopérations locales : en s'appuyant notamment sur les résultats de l'expérimentation **« Animation Territoriale Citoyenne »** ;
20. **Renforcer le pouvoir d'agir des conseils citoyens**, ce qui implique de : laisser les idées venir du bas (terre), mettre des tuteurs pour les aider à grandir (plantes) et prendre forme, et les maintenir (arrosage, enlever les mauvaises herbes) par des fonds qui permettent d'aller vers des solutions rationnelles (belle rose) ; élargir les thématiques pour sortir des sujets spécifiquement ANRU, techniques et chronophages.
21. **Penser des regroupements et échanges de pratiques** au sein d'un réseau, d'un organe fédérateur (fédération départementale, union régionale...).